

Le 5 avril 2023
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 13 AVRIL 2023 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01 Convention de servitudes avec ENEDIS – Parcelle ZL 0031 – Fief forcé
- 02 Fixation du taux d'imposition 2023
- 03 Convention de mise à disposition des services de la Commune de Saint Georges du Bois auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud « Conservatoire de musique 2023 »
- 04 PLUIH – Modification simplifiée n°1
- 05 Convention de mise à disposition de locaux communaux aux Associations à but non lucratif et domiciliés à Saint Georges du Bois

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION : -

✂

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"